

Tarifs TTC en euros au 1^{er} novembre 2011



**Conditions
tarifaires**



BANQUE

réinventons / la banque

Pour AXA, « Réinventer la Banque », c'est Réinventer la relation en offrant à nos clients la possibilité à la fois de gérer leur argent en toute autonomie depuis leur domicile mais aussi de rencontrer un interlocuteur pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets.

Et pour pérenniser cette relation, il nous semble également important de Réinventer la reconnaissance en réservant aux clients qui nous font le plus confiance le meilleur de nos offres : rémunération plus élevée de leur compte de dépôt et de leur épargne, réduction des frais bancaires ou encore des conditions privilégiées sur leur crédit.

Pascal Ouvrard

Directeur Banque et Épargne Bancaire

Ce document est également disponible sur notre site Internet : www.axabanque.fr

Sommaire /

PAGE

Extrait standard des tarifs	p. 4
Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte	p. 5
Ouverture, transformation, clôture	
Relevés de compte	
Tenue de compte	
Services en Agence	
Banque à distance	p. 5
Vos moyens et opérations de paiement	p. 6
Cartes	
Virements	
Prélèvements / TIP	
Chèques	
Offre groupée de services	p. 10
Compte Oligo	
Irrégularités et incidents	p. 12
Commission d'intervention	
Opérations particulières	
Incidents de paiement	
Découverts et crédits	p. 13
Facilité de caisse	
Crédits à la consommation	
Crédits immobiliers	
Épargne et placements financiers	p. 14
Épargne bancaire	
Placements financiers	
Assurances et prévoyance	p. 18
Opérations de Change	p. 18
Successions	p. 18
Résoudre un litige	p. 19

Extrait standard des tarifs /

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de service (Compte Oligo) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur l'internet (hors coût du fournisseur d'accès Internet)	0 €
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (Alerte Compte)	24 € par an pour 6 sms par mois
Carte de paiement internationale à débit immédiat (Carte Bleue Visa)	32,40 € par an (remboursement à 100 % de la cotisation si le montant annuel de vos paiements par carte dépasse 12 000 € ou à 50 % si ce montant dépasse 6 000 €)
Carte de paiement internationale à débit différé (Carte Bleue Visa)	38,40 € par an (remboursement à 100 % de la cotisation si le montant annuel de vos paiements par carte dépasse 12 000 € ou à 50 % si ce montant dépasse 6 000 €)
Carte de paiement à autorisation systématique	Disponible prochainement
Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro (Carte Bleue Visa)	0 € pour les 10 premiers retraits 1 € par retrait à partir du 11 ^{ème} retrait par mois
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro	3 € par virement (par téléphone, courrier, télécopie, courriel) Disponible prochainement par internet
Frais de prélèvement	0 €
Commission d'intervention	7 € par opération avec un plafond de 70 € par mois
Assurance perte ou vol des moyens de paiement (Assurance Cartes, Clés, Papiers)	24 € par an

Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte /

Ouverture, transformation, clôture

- Service « Changer de banque » : prise en charge des formalités de changement de banque à l'ouverture du compte de dépôt **0 €**
- Clôture de compte **0 €**
- Désolidarisation de compte joint. **10 €**

Relevés de compte

- Envoi d'un relevé de compte (format papier) mensuel à domicile **0 €**
- Mise à disposition du relevé de compte électronique sur votre Espace Client **0 €**
- Récapitulatif annuel des frais relatifs au compte de dépôt. **0 €**
- Envoi des 20 dernières opérations par télécopie **0 €**
- Duplicata de relevé de compte de plus de 2 mois :
 - client sans relevé papier. **2 €**
 - client avec relevé papier. **15 €**

Tenue de compte

- Prélèvement – demande et mise en place. **0 €**
- Frais de tenue de compte⁽¹⁾ **12 €/an**

Banque à distance /

Nos conseillers bancaires disponibles 24 h/24 du lundi au samedi hors jours fériés au 0820 024 240 (0,118 € TTC/min).

Le site AXA BANQUE sur votre téléphone portable : consulter et gérer vos comptes directement depuis votre téléphone portable 24 h/24 et 7 j/7.

Votre Espace Client : connectez-vous, en toute liberté et de manière sécurisée, 24 h/24, 7 j/7, via notre site Internet www.axabanque.fr

- Accès au site www.axabanque.fr **sans abonnement**
- Frais d'utilisation du site Internet www.axabanque.fr **0 €**, hors coût de connexion
- Renvoi de code confidentiel d'accès à la Banque :
 - envoi simple. **0 €**
 - envoi en recommandé **3,50 €** + frais postaux en vigueur
 - envoi en Chronopost frais postaux en vigueur
- Rédaction et envoi d'une attestation **10 €**
- Recherche de document :
 - archivé de moins de 3 ans **15 €**
 - archivé de plus de 3 ans (sur devis) minimum de **30 €**
- Dépôt mandat cash **15 €**

L'Alerte Compte

Pour être prévenu par courriel ou SMS du solde et des opérations sur votre compte de dépôt.

- Abonnement à l'Alerte Compte :
 - Le forfait de 6 alertes par titulaire. **2 €/mois**
 - L'alerte supplémentaire **0,30 €**

Le service Téléchargement

Pour récupérer sur votre ordinateur la liste de vos opérations bancaires et gérer votre budget.

- Abonnement au Téléchargement :
 - 1^{er} titulaire **3,50 €/mois**
 - pour le 2^{ème} titulaire **0 €/mois**

(1) Prélèvements à terme échus à la date anniversaire de l'ouverture du compte de dépôt.

Vos moyens et opérations de paiement

Cartes

Votre carte bancaire Visa à partir de 0 €

Comment ça marche ?

À date d'anniversaire, la cotisation de votre carte vous est remboursée en fonction du montant annuel de vos paiements par carte de la façon suivante :

Type de carte	Montant annuel de vos paiements	Taux de remboursement de votre cotisation
Carte Bleue Visa	Au-delà de 12 000 €	100 %
	De 6 000 € à 12 000 €	50 %
carte Visa Premier	Au-delà de 24 000 €	100 %
	De 12 000 € à 24 000 €	50 %

La cotisation annuelle de votre carte bancaire

Type de carte	- de 25ans	25 ans et plus
Carte Bleue Visa à débit immédiat	18 €	32,40 €
Carte Bleue Visa à débit différé	24 €	38,40 €
carte Visa Premier	114 €	

Vous bénéficiez d'une réduction de 50 % sur la cotisation d'une seconde carte bancaire si celle-ci fonctionne sur le même compte.

Cette réduction s'applique sur la cotisation de la carte la moins élevée des deux.

Après remboursement, votre carte vous aura coûté :

Type de carte	100%	50%	
		- de 25 ans	25 ans et plus
Carte Bleue Visa à débit immédiat	0 €	9 €	16,20 €
Carte Bleue Visa à débit différé		12 €	19,20 €
carte Visa Premier		57 €	

Vos opérations et services liés à votre carte bancaire

- Retraits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets (DAB) d'une autre banque de la zone euro :
 - Avec une carte Visa Premier **0 €**
 - Avec une Carte Bleue Visa sur un compte de dépôt AXA Banque⁽¹⁾ . . . **0 €**
- Opposition de la carte bancaire :
 - À la demande du client **0 €**
 - Pour utilisation abusive **0 €**
- Capture de carte pour usage abusif :
 - Pour usage abusif dans un DAB **0 €**
 - Pour usage abusif chez un commerçant **0 €**
 - Pour code erroné **50 €**
- Réédition du code confidentiel de votre carte bancaire **7 €**
- Modification du visuel de votre Carte Bleue Visa avant la date d'expiration **10 €**
- Remplacement de la carte bancaire :
 - Avant la date d'expiration **10 €**
 - Sous 48 h ouvrés **70 €**
- Recherche pour réclamation/contestation sur paiement carte bancaire
 - fondée **0 €**
 - non fondée (en France) **50 €**
 - non fondée (à l'étranger) **70 €**

Vos opérations par carte bancaire avec l'étranger

- Commission sur retraits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets (DAB) ou aux guichets d'agence à l'étranger :
 - en euros dans la zone euro⁽²⁾ **0 €**
 - en euros hors zone euro **2,50 %** du montant de l'opération + **3,50 €**
 - en devises **2,50 %** du montant de l'opération + **3,50 €**
- Commissions sur paiements à l'étranger :
 - en euros **0 €**
 - en devises⁽²⁾ **2,50 %** du montant de l'opération

(1) Gratuit pour les 10 premiers retraits par mois et 1 € au-delà par retrait dans les DAB autres que ceux d'AXA Banque.

(2) Les retraits et les paiements en devises sont convertis par le Centre International Visa au jour de la réception de l'opération à ce Centre aux conditions de change du réseau Visa.

Virements

Vos opérations par virement en France

Vos opérations	Opération passée par le site Internet	Opération passée par téléphone, courrier, télécopie ou courriel
Émission d'un virement vers un compte AXA Banque		0 €
Emission d'un virement ⁽¹⁾ occasionnel vers un compte dans une autre banque ou dans un établissement de paiement		3 €
Virement ⁽¹⁾ permanent vers un compte dans une autre banque ou dans un établissement de paiement :	0 €	
· mise en place du virement		3 €
· émission du virement		0 €
Enregistrement du Relevé d'Identité Bancaire (RIB) d'un compte dans un autre établissement bancaire pour la réalisation d'un ou plusieurs virements ⁽²⁾		3 €

Vos opérations par virement avec l'étranger

- Émission d'un virement SEPA⁽³⁾ (en euros) avec les codes IBAN⁽⁴⁾ et BIC⁽⁵⁾⁽⁶⁾ **3 €**
- Émission d'un virement international hors SEPA avec les codes IBAN⁽⁴⁾ et BIC/SWIFT⁽⁵⁾⁽⁶⁾⁽⁷⁾ :
 - en euros (mini 14 €) **0,10 %** du montant de l'opération
 - en devises (mini 26 €) **0,10 %** du montant de l'opération
- Réception d'un virement SEPA (en euros) **0 €**
- Réception d'un virement international hors SEPA⁽⁷⁾ :
 - en euros **10 €**
 - en devises **10 €**
- Frais d'intervention/modification sur virement étranger **15 €**

Prélèvements / TIP

- Paiement :
 - d'un prélèvement **0 €**
 - d'un Titre Interbancaire de Paiement **0 €**
- Mise en opposition sur prélèvement à la demande du Client **0 €**
- Révocation d'autorisation de prélèvement **0 €**
- Mise en place de prélèvement
 - Opération passée par téléphone, courrier, télécopie ou courriel **0 €**
 - Opération passée par le site Internet **non disponible**

Chèques

Vos opérations par chèque en France

- Renouvellement automatique de chéquier **0 €**
- Commande de chéquier en dehors du renouvellement automatique :
 - Passée par le site Internet **0 €**
 - Passée par téléphone, courrier, télécopie ou courriel **2 €**
- Envoi d'un chéquier
 - Envoi simple. **0 €**
 - Envoi recommandé. frais postaux en vigueur + **3,50 €**
- Remise de chèque(s) **0 €**
- Chéquier non réclamé et réexpédié. frais postaux en vigueur
- Opposition sur :
 - chèque **10 €**
 - sur chéquier. **10 €**
- Chèque remis revenant impayé **10 €**
- Chèque remis non-conforme. **5 €**
- Emission d'un chèque de banque. **12 €**

Vos opérations par chèque avec l'étranger

- Paiement d'un chèque au profit d'une banque ou d'un établissement de paiement étranger⁽⁷⁾ :
 - en euros (mini 18 €) **0,10 %** du montant de l'opération
 - en devises (mini 35 €) **0,10 %** du montant de l'opération
- Encaissement d'un chèque tiré sur une banque ou sur un établissement de paiement étranger⁽⁷⁾ :
 - en euros (mini 14 €) **0,10 %** du montant de l'opération
 - en devises (mini 26 €) **0,10 %** du montant de l'opération
- Chèque d'une banque étrangère remis revenant impayé **15 €**

(1) Sur Internet, le montant est plafonné, les conditions en vigueur sont consultables sur le site Internet de la Banque.

(2) Frais non perçu pour l'enregistrement du RIB fourni obligatoirement par le client lors de l'ouverture du compte AXA Banque.

(3) Virement émis vers un pays de la zone SEPA (27 pays de l'Union européenne + l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein, Monaco et la Suisse).

(4) IBAN (International Bank Account Number) = code d'identification d'un compte bancaire international.

(5) BIC (Bank Identifier Code) - SWIFT (Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication) = Code d'identification de banque.

(6) Opération passée par courrier ou par télécopie uniquement.

(7) Hors éventuels frais de correspondant bancaire étranger.

Offre groupée de services : le Compte Oligo

Vos liquidités rémunérées jusqu'à 2 %

Vos liquidités sont rémunérées jusqu'à 2 %⁽¹⁾ dès le 1^{er} euro dans la limite de 15 300 €.

Comment ça marche ?

- 0,50 %⁽¹⁾ versés mensuellement⁽²⁾
- 1,50 %⁽¹⁾ supplémentaires versés annuellement⁽³⁾ si le montant cumulé des paiements effectués⁽⁴⁾, avec l'une des cartes associées au compte atteint 6 000 €.

Votre carte bancaire à partir de 0 €

Comment ça marche ?

À date anniversaire de la carte, la cotisation de votre carte bancaire vous est remboursée en fonction du montant annuel de vos paiements réalisés avec cette carte de la façon suivante :

Type de carte	Montant annuel de vos paiements	Taux de remboursement de votre cotisation annuelle
Carte Bleue Visa	Au-delà de 12 000 €	100 %
carte Visa Premier	De 6 000 € à 12 000 €	50 %

La cotisation de votre Compte Oligo

Cotisation mensuelle de votre Compte Oligo ⁽⁵⁾	- de 25 ans	+ de 25 ans
Avec Carte Bleue Visa à débit immédiat	6,40 €	7,36 €
Avec Carte Bleue Visa à débit différé	6,80 €	7,76 €
Avec carte Visa Premier	12,80 €	

La cotisation de votre Compte Oligo après remboursement :

Cotisation mensuelle de votre Compte Oligo	100 %	50 %	
		- de 25 ans	+ de 25 ans
Avec Carte Bleue Visa à débit immédiat (dont cotisation carte)	5,20 € (0,00 €)	5,80 € (0,60 €)	6,28 € (1,08 €)
Avec Carte Bleue Visa à débit différé (dont cotisation carte)		6 € (0,80 €)	6,48 € (1,28 €)
Avec carte Visa Premier (dont cotisation carte)		9 € (3,80 €)	

Votre facilité de caisse en cas de difficultés

- **Bénéficiez dès l'ouverture de votre compte d'une facilité de caisse à taux préférentiel**

Taux nominal annuel dans la limite du montant accordé : 12,90 %
(TAEG 13,77 %)⁽⁶⁾

- **Vous ne payez pas d'agios en cas de petits découverts**

Exonération des agios si leur montant est de 2 € par mois maximum
Par exemple : découvert inférieur à 600 € sur 7 jours

Vos avantages tarifaires

- Réduction de 20 % sur la cotisation de la carte bancaire par rapport au tarif standard
- Remboursement de l'abonnement au service Téléchargement⁽⁷⁾

Bon à savoir : vos prestations incluses dans le Compte Oligo

- Assurance Carte, Clés, Papiers
- Alerte Compte (forfait de 6 alertes par mois)
- Gratuité des retraits par carte bancaire dans les DAB de la zone euro
- Frais de gestion et de tenue de compte de dépôt
- Une mise en opposition sur chèque ou chéquier par an
- Un chèque de banque par an

(1) Taux nominal annuel brut en vigueur au 01/06/2011 susceptible de modification. Le calcul des intérêts est journalier.

(2) Les intérêts sont arrêtés le dernier jour de chaque mois en fonction du solde créditeur journalier du mois concerné et versés au crédit du compte au début du mois suivant.

(3) Les intérêts sont arrêtés le dernier jour du mois qui précède la date anniversaire de l'ouverture du Compte Oligo et versés au crédit du compte au plus tard le mois suivant cette date anniversaire.

(4) Le montant cumulé des paiements par carte pris en compte est calculé annuellement et arrêté le jour précédant la date anniversaire de l'ouverture du Compte Oligo, si la carte n'est pas résiliée à cette date.

(5) Pour le paiement de votre cotisation mensuelle, deux prélèvements sont effectués sur votre Compte Oligo : l'un correspondant à la cotisation de votre carte bancaire et l'autre à la cotisation des produits et services associés au Compte Oligo (5,20 €/mois portés à 7,80 €/mois pour un compte joint).

(6) Taux en vigueur au 3^e trimestre 2010 susceptible de modifications dans la limite du taux d'usure.

(7) Remboursement chaque année sous réserve d'être abonné au service.

Irrégularités et incidents /

Commission d'intervention

- Commission d'intervention sur dépassement de facilité de caisse par opération **7 €**
Ce montant est prélevé dès le premier euro de dépassement de la facilité de caisse à chaque opération dans la limite de 10 opérations par mois.

Opérations particulières

- Courrier non distribuable (changement d'adresse non signalé) **7,50 €/semestre**
- Avis à tiers détenteur **102 €**
- Opposition à tiers détenteur **102 €**
- Saisie-attribution **102 €**
- Opposition administrative **10 % du montant dû au Trésor Public plafonné à 102 €**

Incidents de paiement

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut ou insuffisance de provision (comprenant la lettre d'injonction, le blocage de provision pour chèque impayé et l'établissement d'un certificat de non-paiement)
 - Si le montant du chèque est \leq à 50 € **30 €**
 - Si le montant du chèque est $>$ à 50 € **50 €**
- Rejet de chèque pour un autre motif qu'insuffisance de provision **10 €**
- Rejet de prélèvement pour défaut de provision
le montant des frais est égal au montant du prélèvement impayé dans la limite de **20 €**
- Lettre d'information pour compte débiteur non autorisé (mise en demeure lorsque le compte de dépôt est à découvert depuis plus d'un mois) **10 €**
- Résiliation de la facilité de caisse par la Banque **10 €**
- Transfert du compte en recouvrement **32 €**
- Fichage Banque de France par une autre banque **10 €**

Découverts et crédits /

Facilité de caisse

- Taux nominal annuel dans la limite du montant accordé **15,20 %**
TAE 16,41 %⁽¹⁾
- **Vous ne payez pas d'agios en cas de petits découverts :**
Exonération des agios si leur montant est de 1 € par mois maximum.
Par exemple : découvert inférieur à 300 € sur 7 jours.
- Taux nominal annuel en cas de dépassement du montant
de la facilité de caisse accordé. **17,63 %**
TAE 19,27 %⁽¹⁾

Crédits à la consommation

- **Le crédit renouvelable Larg'O⁽²⁾** pour vos besoins ponctuels de trésorerie.
- **Des Prêts Personnels⁽²⁾** : formules de financement personnalisées (achat d'une voiture, d'un ordinateur, travaux...)

Nous consulter pour les taux

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Crédits immobiliers

Toute une gamme de financements immobiliers sur mesure⁽³⁾

Prêt Épargne Logement - Prêts à taux fixe - Prêts à taux révisable.

Nous consulter pour les taux

(1) Taux en vigueur au 3^e trimestre 2010 susceptible de modifications dans la limite du taux de l'usure.

(2) Sous réserve d'acceptation par AXA Banque Financement et après expiration du délai légal de rétractation. « Aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent » (article L 321-2 du code de la consommation).

(3) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par AXA Banque. L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours pour accepter l'offre de prêt. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt et si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser à l'acheteur les sommes versées (article L 312-5 du code de La consommation).

Épargne et placements financiers /

Épargne bancaire

Rémunération annuelle

- Livret AXA Banque
- Livret A
- Livret de Développement Durable (LDD)
- Livret Jeune
- Plan d'Épargne Logement (PEL)
- Compte d'Épargne Logement (CEL)



Appelez vos conseillers
www.axabanque.fr

Carte Visa Plus, carte de retrait internationale associée au Livret Jeune

- Cotation annuelle **18 €**
- Retrait d'espèces en euros dans les Distributeurs Automatiques de Billets de la zone euro⁽¹⁾ **0 €**
- Abonnement à l'Alerte solde et retraits sur le Livret Jeune :
 - par courriel **0 €**
 - par sms **0,30 €/alerte**
- Remplacement de la Carte Visa Plus avant la date d'expiration **5 €**

Vos transferts

- Transfert d'un PEL/CEL venant d'un autre établissement **0 €**
- Transfert d'un PEL/CEL vers un autre établissement **60 €**

Les autres opérations qui peuvent être effectuées sur les livrets et comptes d'épargne sont facturées selon les conditions tarifaires détaillées précédemment (ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte, banque à distance, vos moyens et opérations de paiement, irrégularités et incidents).

Placements financiers

AXA Banque fournira toute précision complémentaire concernant les frais et commissions afférents aux produits et services financiers souscrits sur simple demande du Client.

Les opérations effectuées sur le compte en espèces associé au compte d'instruments financiers sont tarifées selon les conditions tarifaires du compte AXA Banque précédemment indiquées.

Vos ordres sur instruments financiers

Pour les valeurs cotées sur Euronext Paris - Amsterdam - Bruxelles

- Achat et vente de titres au comptant
 - Par Internet Ordre jusqu'à 5 000 € **0,50 %**
Tranche au-delà de 5 000 €. **0,30 %**
Minimum par ordre. **9 €**
 - Par téléphone, télécopie et courrier : une commission fixe par ordre s'ajoute à la tarification ci-dessus **5 €**
- Service de Règlement Différé (SRD)
 - Pour les opérations avec SRD, une commission supplémentaire s'ajoute à la commission ci-dessus sur la vente et l'achat de titres au comptant :
 - Commission sur les ordres de vente **0 €**
 - Commission sur les ordres d'achat⁽²⁾ **0,30 %**
 - Commission sur les prorogations⁽²⁾ **0,60 %**
 - Minimum par prorogation **15 €**
 - Frais pour insuffisance de couverture des ordres de Bourse avec SRD **30 €**

Pour les valeurs cotées sur les marchés étrangers⁽³⁾

- Commission par ordre exécuté courtage inclus : . . **1 % sur le montant brut**
(minimum de 50 €)
+ frais de courtier étranger

(1) Gratuit pour les 60 premiers retraits par an et 1 € au-delà par retraits dans les DAB autres que ceux d'AXA Banque.

(2) Applicables sur le montant de l'ordre.

(3) Hors Euronext Paris - Amsterdam - Bruxelles.

Autres opérations

- Achat/vente d'une même valeur pour un même nombre de titres (« aller-retour »)⁽¹⁾ **moitié prix**
- Achat de titres lors d'une introduction en Bourse. **15,55 € /ordre**
- Inscription de titres au nominatif. **50 € /ligne**
- Inscription de titres non cotés. **100 € /ligne**

Vos opérations sur OPCVM

- Rachat et souscription le même jour du même OPCVM. **0 €**
- Option de réinvestissement automatique de coupon pour les OPCVM du Groupe AXA. **0 €**
- Droits d'entrée, droits de sortie, frais de gestion annuels et autres frais facturés directement à l'OPCVM⁽²⁾. . . . **selon prospectus AMF**
- Arbitrage entre OPCVM du Groupe AXA de même catégorie. **1 % du montant réinvesti**

Droits de garde sur vos placements financiers

Commissions semestrielles⁽³⁾ sur la valeur du portefeuille au 31/12 et au 30/06

- OPCVM du Groupe AXA. **0 €**
- Actions et autres valeurs émises par le Groupe. **0 €**
- Valeurs hors Groupe AXA
 - Commission fixe par ligne. **1,75 €**
 - + Commission proportionnelle semestrielle :
 - jusqu'à 15 200 €. **+ 0,15 %**
 - au-delà de 15 200 € à 76 200 €. **+ 0,125 %**
 - au-delà de 76 200 €. **+ 0,075 %**
 - Minimum par compte et par semestre. **18 €**
 - Maximum par compte et par semestre. **180 €**
- Commission pour chaque compte d'instruments financiers (hors PEA) sans ligne depuis 12 mois. **10 €**

Transferts de compte d'instruments financiers

- Transfert d'un compte d'instruments financiers (y compris PEA) venant d'un autre établissement. **0 €**
- Transfert d'un compte d'instruments financiers (y compris PEA) vers un autre établissement :
 - Frais fixes par compte. **60 €**
 - + Frais fixes par ligne de titres cotés sur Euronext Paris - Amsterdam - Bruxelles et OPCVM français. **10 €/ligne**
 - + Frais fixes par ligne de titres cotés sur les marchés étrangers⁽⁴⁾ et OPCVM étrangers. **54 €/ligne**
 - Maximum de frais de transfert par portefeuille. **540 €**

Les autres frais sur vos placements financiers

• Mise en place de l'Abonnement d'Épargne	0 €
• Paiement des dividendes et coupons	0 €
• Attribution d'actions lors d'une opération sur titres (hors introduction en Bourse)	0 €
• Relevé fiscal	0 €
• Relevé de compte d'instruments financiers (y compris PEA)	0 €
• Relevé ISF	0 €
• Duplicata de relevés de compte d'instruments financiers (y compris PEA) de plus de 2 mois	12 €
• Réédition de relevé IFU	15 €
• Attestation de blocage de titres/attestation de cessions	15 €
• Réédition de relevé ISF	50 €
• Nantissement de compte d'instruments financiers	
– Frais fixes par ligne	8,97 €/ligne
– Maximum par compte	89,70 €/compte

Gestion de portefeuille (Gestion sous mandat)

• Commission annuelle de gestion de portefeuille ⁽⁵⁾	
– jusqu'à 100 000 €	1,20 %
– au-delà de 100 000 € jusqu'à 300 000 €.	0,96 %
– au-delà de 300 000 €.	0,60 %
• Frais afférents aux OPCVM ⁽²⁾	
– Droits d'entrée sur les versements	selon conditions du mandat et Prospectus AMF afférent à chaque OPCVM
– Frais de gestion annuels et autres frais facturés directement aux OPCVM	selon Prospectus AMF afférent à chaque OPCVM
– Arbitrage entre OPCVM	0 €
– Droits de garde sur compte géré.	0 €

(1) Exonération des frais de vente si l'achat de titres a été effectué le jour même de la vente, exclusivement sur le CAC 40, sur le même titre et pour le même nombre de titres. Cette exonération ne s'applique pas aux ordres exécutés partiellement.

(2) AXA Banque peut percevoir, en rémunération de sa prestation de placement, une commission à la charge de la société de gestion qui varie selon l'OPCVM souscrit.

(3) Prélevées en février et en juillet.

(4) Hors Euronext Paris - Amsterdam - Bruxelles.

(5) La commission de gestion est prélevée semestriellement (en juillet et janvier). Elle est calculée sur la base de la moyenne des encours à l'actif du portefeuille du semestre précédent de l'année civile (arrêtés à la fin de chaque mois).

Assurances et prévoyance /

L'Assurance Carte, Clés, Papiers

En cas de perte ou vol des moyens de paiement que vous détenez chez AXA Banque ou dans un autre établissement. L'assurance est également valable pour la perte ou le vol des papiers officiels et des clés.

- Cotisation par titulaire. **24 €/an**

La Garantie Internet

Pour être assuré en cas de non-livraison ou de livraison non conforme de vos achats réalisés par Internet.

- Cotisation par carte **18 €/an**

L'Assurance de Compte

Pour protéger vos proches en cas de décès accidentel.

- Cotisation par titulaire. **24 €/an**

Opérations de change /

- Délivrance de chèque de voyage en euros⁽¹⁾ **1 %**
- Délivrance de chèque de voyage en devises⁽¹⁾ **4,50 %**
- Délivrance de devises⁽¹⁾ **4,50 %**
- Envoi de chèques de voyage ou devises en France⁽²⁾ **10 €**
- Envoi de chèques de voyage ou devises en DOM TOM⁽²⁾ **20 €**
- Reprise de chèques de voyage et de devises **10 €**

Successions /

Gestion des successions :

- À l'ouverture du dossier si le solde cumulé des comptes AXA Banque est :
 - ≤ à 1 000 €. **150 €**
 - > à 1 000 et ≤ à 10 000 € **250 €**
 - > à 10 000 €. **350 €**
- Puis forfait annuel de gestion jusqu'à la clôture du dossier⁽³⁾ **50 €**

(1) Les commissions proportionnelles s'appliquent sur le montant de l'opération.

(2) Tarification pour un envoi d'une valeur déclarée de 450 € maximum. Nombre d'envois limité à 2 par jour et par personne.

(3) Applicable tous les ans à partir de l'année civile suivant la date d'ouverture du dossier.

Résoudre un litige /

Les conseillers AXA Banque sont à votre disposition pour répondre à vos demandes d'informations et traiter vos éventuelles réclamations.

En cas de besoin et si votre réclamation persiste, vous pouvez écrire au Service Qualité d'AXA Banque à l'adresse suivante :

AXA Banque - Service Qualité Clients
203/205 rue Carnot
94138 Fontenay-sous-Bois Cedex
Téléphone : 09 70 80 83 33

qui étudiera votre dossier et vous répondra directement. Si la réponse apportée par le Service Qualité Clients ne vous donne pas satisfaction, vous avez la possibilité de recourir au médiateur de la Banque. La médiation est gratuite. Le médiateur est tenu de statuer dans un délai de deux mois à compter de sa saisine. Celle-ci suspend la prescription pendant ce délai. À l'issue de ce délai, le médiateur recommande une solution au litige. Les coordonnées postales du médiateur de la Banque sont les suivantes :

Monsieur le Médiateur
Boîte Postale 151
75422 Paris Cedex 09

Lorsque le litige porte sur une opération sur instruments financiers, le Client peut saisir le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers :

Monsieur le Médiateur de l'AMF
17 place de la Bourse,
75082 Paris Cedex 02

Les + AXA Banque

Pour vos projets importants, vous pouvez rencontrer votre interlocuteur AXA et bénéficier de son accompagnement tout au long de leurs réalisations.

Les glossaires « Banque au quotidien », « Épargne et placements financiers » et « Assurance », diffusés par la Fédération Bancaire Française, sont disponibles sur le site internet www.axabanque.fr

AXA Banque se réserve la possibilité de facturer toute opération ayant généré un coût spécifique et en informera préalablement le Client.

Toute mesure d'ordre législatif ou réglementaire ayant pour effet de modifier les Conditions tarifaires sera applicable dès son entrée en vigueur.

www.axabanque.fr

www.comprendreavecaxa.fr

AXA Banque. SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 64 541 024 € - 542 016 993 RCS Paris • **AXA Banque Financement.** SA au capital de 33 855 000 € - 348 211 244 RCS Paris. Sièges sociaux : 26 rue Drouot, 75009 Paris • Adresses postales : 203/205 rue Carnot, 94138 Fontenay-sous-Bois Cedex • AXA Banque est intermédiaire en assurance pour le compte d'AXA France Vie et d'AXA France IARD - N° ORIAS : 07 025 377 • AXA Banque Financement est intermédiaire en assurance pour le compte d'AXA France Vie - N° ORIAS : 07 025 368.

Ref. 140912 11 2011 F SGI